

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Société ADHEXPHARMA
30 rue de Lübeck – 75016 PARIS

Demande d'autorisation environnementale dans le cadre de la régularisation
des activités sur son site localisé au sein de la zone industrielle
de Chenôve (21300) – 42 rue de Longvic –

Par arrêté préfectoral N° 1058 du 02 août 2021 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ADHEXPHARMA dont le siège social est situé 30 rue de Lübeck – 75016 PARIS, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation environnementale pour la régularisation de ses activités suite au développement de la production du patch nicotinique, sur son site localisé au sein de la zone industrielle de Chenôve (21300) – 42 rue de Longvic –

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

D'une durée de 15 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 21 septembre 2021 à 09h00 au mardi 05 octobre 2021 à 17h30** en mairie de Chenôve, 3 place de la mairie.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Madame Béryl KOSTREZEWA
Chargée de mission HSE - ADHEXPHARMA
Tél : 06 28 31 91 11
Mel : b.kostrezewa@adhexpharma.com

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services seront déposées en mairie de Chenôve (21300) – 3 place de la mairie – où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture **et dans le respect des consignes sanitaires mises en place.**

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mardi 05 octobre 2021 à 17h30, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2547>

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Chenôve (21300) (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Chenôve (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mardi 05 octobre 2021 à 17h30 en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2547>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le mardi 05 octobre 2021 à 17h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé
enquete-publique-2547@registre-dematerialise.fr

- Les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Chenôve (21300) – 3 place de la mairie – à l'attention de M. Pierre ALEXANDRE, commissaire enquêteur désigné, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le mardi 05 octobre 2021 à 17h30.

M. Pierre ALEXANDRE, *commissaire enquêteur désigné*, se tiendra à la disposition du public aux jours, heures et lieu précisés ci-dessous - dans le respect des consignes sanitaires mises en place -

Mairie de Chenôve (21300) – 3 place de la mairie (2ème étage)

Mardi 21 septembre 2021	de 9h00 à 12h00
Lundi 27 septembre 2021	de 9h00 à 12h00
Mardi 05 octobre 2021	de 14h30 à 17h30

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Chenôve, siège de l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2547>

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
SIGNE

Christophe MAROT